ix

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

LP16-5-68 795640

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE RENNES (Tél. 36-01-74)

(CALVADOS, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MANCHE, MORBIHAN, ORNE)

Sous-Régisseur de Recettes de la D.D.A. — Protection des Végétaux. Route de Fougères, RENNES

C. C. P. RENNES 9404-94

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

BULLETIN N°92 — 14 MAI 1968

DELAIS ET LIMITATIONS D'EMPLOI DES PESTICIDES POUR LE TRAITEMENT SUR PIED DES VEGETAUX DONT LA RECOLTE EST CONSOMMABLE

Nom commun du produit	Délais en jours (1)	Observations
A - INSECTICIDES D'ORIGINE MINERALE		Autorisés sur les cultures suivantes :
- Arséniate de plomb - Arséniate de chaux (doryphore seulement)		- Vignes : de la fin des vendanges jusqu'au début de la véraison dans le vignoble. - Pommiers, poiriers, cognassiers : de l'époque qui suit la récolte totale des fruits jusqu'à deux mois au moins avant la récolte. - Pruniers, pêchers, amandiers : de l'époque qui suit la récolte totale des fruits jusqu'à cinq semaines après la floraison. - Cerisiers, abricotiers : de l'époque qui suit la récolte totale des fruits jusqu'à la fin de la floraison. - Noyers, châtaigniers : de l'époque qui suit la récolte et l'enlèvement total des fruits jusqu'à un mois au moins avant la récolte. - Arbres et arbustes de pépinières : à toutes époques, mais à la condition qu'ils ne portent aucun fruit destiné à être consommés. - Pommes de terre : jusqu'à une semaine avant l'arrachage.
B - INSECTICIDES D'ORIGINE VEGETALE		
- Nicotine	10	
- Pyrèthrines synergisées		Non dangereux pour les abeilles
- Roténone		Non dangereux pour les abeilles

(1) - Les chiffres portés dans cette colonne indiquent le nombre minimum de jours devant séparer le dernier traitement de la récolte.

../..

P1234

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
C - <u>HYDROCARBURES CHLORES</u>		
- Aldrine	30	Interdit sur toute culture légumière (2) et toute culture fruitière. En traitement du sol sur fraisiers, elle est autorisée seulement avant le départ de la végétation.
- Chlordane	15	
- D.D.D.	7	
- D.D.T.	15	
- Dieldrine	30	Interdit sur toute culture légumière et toute culture fruitière
- Endosulfan	15	Non dangereux pour les abeilles
- Endrine	45	Autorisé uniquement sur canne à sucre
- Ethylphényldichloréthane	7	
- H.C.H.	15	Restriction pour traitement des sols. Pour le traitement des végétaux sur pied se reporter aux recommandations techniques particulières en vue d'éviter une transmission de goût aux récoltes.
- Heptachlore	21	
- Lindane	15	
- Méthoxychlore	7	
- Toxaphène et Polychlorocamphane	21	Non dangereux pour les abeilles
D - <u>ESTERS PHOSPHORIQUES NON ENDOTHERAPIQUES</u>		
- Azinphos éthyl	15	
- Azinphos méthyl	15	
- Bromophos	7	
- Carbophénothion	15	
- Chlorfenvinphos	15	

(2) - <u>Les cultures légumières</u> comprennent toutes les cultures de légumes (culture légumière de plein champ, culture maraichère, culture légumière sous serre et abri, etc.) y compris le fraisier. La pomme de terre est considérée comme une plante de grande culture.

.../...